

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/532 du 29/6/1983
/MTFS/DGTFP/DFP/10
portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur KOUKA Domini-
que, Assistant Sanitaire de 4° éche-
lon des cadres des Services Sociaux
(Santé Publique)./-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT./-

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
(/ISAS : de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le réglément sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
D.B. (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 65/50du 16.2.65 fixant le statut commun des cadres
Administratifs de la Santé Publique ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglémentant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglémentaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de change-
ment de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.6.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
D.C.F. (/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avanci-
ments des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.
80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des Membres
du Gouvernement ;
(/u l'arrêté 5861/MJT.DGTFP.DFP du 21.11.79 autorisant Messieurs
NGATSE Alain Emmanuel et KOUKA Dominique, Assistants Sanitaires de
4° et 3° échelons à suivre un stage de formation au Canada ;
(/u l'arrêté 11449/MSMS/DGSP/SP du 2.12.82 portant promotion au
titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie
A, hiérarchie II des Services Sociaux (Santé Publique) de la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u la lettre 252C/DGSP/DSMF/SP du 2.7.82 du Directeur des Ser-
vices Administratifs et Financiers transmettant le dossier de
l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 8.9.82 ;

DECRETE :



ARTICLE 1er. En application des dispositions combinées des décrets 65/50 du 16 Février 1965 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur KOUKA Dominique, Assistant Sanitaire de 5° échelon indice 1020 des cadres de la catégorie A, Hiérarchie II, des Services Sociaux (Santé Publique), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme en Sciences Infirmières, délivré par l'Université de Montréal (Faculté des Etudes Supérieures) au ~~CANADA~~, est versé dans les cadres administratifs de la Santé, reclassé à la catégorie A, Hiérarchie I et nommé Administrateur de Santé de 4° échelon, indice 1110 ACC = Néant.

ARTICLE 2. Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Juin 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis-Sylvain GOMBA.

Le Ministre des Finances,

Itabi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DE.....3
- DCF.....1
- ISAS.....3
- DGSP.....3
- INTERESSE.....1
- SGCM/EC.....2